

**MAIRIE D'ORLÉAT**

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél. 04 73 73 13 02

Fax. 04 73 73 10 32

**COMMUNE D'ORLÉAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux le trois octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2022.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Richard PONCEPT, Rémi CHABANAT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Cindy FOUR, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Patricia LACHAMP à Céline DESSIMOND
Nicole MARQUES à Laurent DOLCEMASCOLO
Stéphanie YVERNAULT à Elisabeth BRUSSAT

Absent : Daniel MAURIN

Céline DESSIMOND est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION**CCEDA : Mise à disposition des Locaux
N°2022/10/63****Objet : Autres domaines de compétences des communes**

- Considérant le transfert de compétences à la CCEDA accueil de loisirs sans hébergement et mercredis scolaires
- Considérant la mise à disposition du centre culturel et sportif de l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'extrascolaire et mercredis scolaires.

Madame le Maire expose au conseil municipal la prise en charge financière par CCEDA des charges de fonctionnement du bâtiment, des charges entretien du bâtiment.

Madame le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition et d'entretien des locaux ayant pour objet de préciser :

- Les conditions de mise à disposition du bâtiment intitulé « Centre culturel – Centre de Loisirs »
- Le rôle et les responsabilités de chacune des parties
- La prise en charge financière par CCEDA des charges d'entretien du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve la convention.**
- **Autorise Mme Céline DESSIMOND, Adjointe à signer la convention au nom de la Commune.**

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures

Fait à Orléat, le 3 octobre 2022

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT



